

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00196

**SAINT-PAUL-EN-CORNILLON - LES GIRARDS -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE NUE POUR CREATION
D'UN ACCES AU RESERVOIR D'EAU AUPRES
DE M. HUGONNARD ET MME WU**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'au titre de sa compétence « eau potable », Saint-Etienne Métropole souhaite créer un accès pérenne au réservoir d'eau situé lieu-dit Les Girards à Saint-Paul-en-Cornillon,

CONSIDERANT qu'afin de permettre la création de cet accès, il est nécessaire d'acquérir une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée AL n°48,

CONSIDERANT que les propriétaires ont donné leur accord pour rétrocéder ladite emprise suivant la promesse unilatérale de vente ci-jointe,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole décide d'acquérir auprès de Monsieur Hugonnard et Madame Wu une emprise de terrain d'une superficie de 237 m² environ issue de la parcelle AL 48, lieu-dit Les Girards à Saint-Paul-en-Cornillon. Cette acquisition se fera aux prix d'un euro le m².
Un document d'arpentage sera établi par un géomètre expert.

ARTICLE 2

Cette acquisition sera réitérée par acte authentique en la forme administrative rédigé par SYSTRA FONCIER.

ARTICLE 3

Tous les frais et honoraires relatifs à cette acquisition seront imputés sur le budget eau - compte 244 200 770 00125 PCOR.

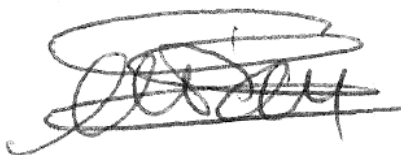
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/03/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230302-C20230019610

Date de mise en ligne : 14 mars 2023